

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Millau
SALMIECH - Commune

Séance du mardi 10 mars 2026

Délibération N° DE_2026_027

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--|----------|------------|
| En exercice | Présents | Votants |
| 13 | 11 | 12 |
| Date de la convocation : 26/02/2026 | | |
| Pour | Contre | Abstention |
| 12 | 0 | 0 |
| Résultat du vote : adoptée | | |

Le dix mars deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunions), sous la présidence de Monsieur Thierry PALAZZETTI.

Présents : Monsieur Thierry PALAZZETTI, Monsieur Robert BOS, Madame Cécile SAVY, Monsieur Gilles SEGURET, Monsieur Simon FOURNIER, Monsieur Pierre CARCENAC, Madame Muriel LAPIERRE, Madame Marie-Reine RIVIERE, Monsieur Alain VERNHES, Monsieur Nathan CARCENAC, Monsieur Jean-Louis LAPIERRE

Représentés : Monsieur Adrien COLOMB représenté par Madame Marie-Reine RIVIERE

Absents et Excusés : Monsieur René CLUZEL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Nathan CARCENAC est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Clôture du Budget Annexe BAR TABAC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget annexe « BAR TABAC » a été ouvert par délibération, afin de répondre à la prise en charge de la gestion de l'établissement du même nom par la commune de Salmiech ;

Considérant la vente de l'immeuble BAR TABAC ce 10 mars conformément à la délibération du 28 janvier 2026 (DE_2026_007), ce budget n'a plus lieu d'être maintenu.

Il est précisé que toutes les opérations comptables ainsi que la constatation d'un excédent au budget général de la commune sera prévu sur l'exercice 2026.

Considérant le Compte Financier Unique voté lors de cette même séance ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la clôture du budget annexe "Bar Tabac",

Date de transmission de l'acte: 25/03/2026
Date de réception de l'AR: 25/03/2026
012-211202551-DE_2026_027-DE
A G E D I

DE_2026_027

DIT que toutes les opérations comptables nécessaires à cette clôture seront prévues dans le budget général de la commune ;

CHARGE Monsieur le Maire de notifier aux services fiscaux la cessation de l'activité liée au budget "Bar Tabac " qui est soumise à la TVA ;

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Thierry PALAZZETTI
Président de séance



Monsieur Nathan CARCENAC
Secrétaire de séance

